



PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2016/135
modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux de l'Iton**

**Le Préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur**

VU :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à 31 ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure ;
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eaux côtiers normands et son programme pluriannuel de mesures arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 ;
- l'arrêté inter-préfectoral de l'Eure et de l'Orne du 31 mai 1999 modifié décidant l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sur le bassin de l'Iton, fixant le périmètre du SAGE et désignant le préfet de l'Eure préfet coordonnateur de la démarche ;
- l'arrêté inter-préfectoral de l'Eure et de l'Orne du 14 janvier 2015 portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Iton pour une durée de 6 ans ;
- la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 créant notamment la région Normandie ;
- la délibération du Conseil régional de Normandie du 8 février 2016 ;
- la lettre de Monsieur François CARBONELL en date du 26 janvier 2016 ;
- la délibération de la communauté de communes des Pays de l'Aigle et de la Marche du 7 juillet 2016 désignant Monsieur François CARBONELL en tant que représentant au sein de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Iton ;
- la lettre de l'Association des maires de l'Orne en date du 19 juillet 2016

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE :

Article 1 : L'article premier de l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF-2014-155 du 14 janvier 2015 est modifié pour intégrer les membres suivants :

- désignée par le conseil régional de Normandie, en remplacement des membres désignés par les conseils régionaux de Haute-Normandie et de Basse Normandie : **Madame Marie-Noëlle CHEVALIER,**
- **le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ou son représentant** en remplacement des directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie et de Basse-Normandie.

Article 2 : La liste des membres de la commission locale de l'eau désignés par l'Association des Maires de l'Orne figurant dans l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2015 est inchangée.

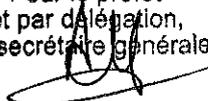
Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté précité sont inchangées.

Article 4: La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et la directrice départementale des territoires et de la mer sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure et de l'Orne ainsi que sur le site internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).

Évreux, le

19 AOUT 2016

Le Préfet
Pour le préfet
et par déléguation,
La secrétaire générale


Anne Laparre-Lacassagne